



URBACT II
Réunion d'information du 22 janvier 2008



Le nouveau Programme URBACT II

Objectif du nouveau programme :

- Faciliter l'échange d'expériences et d'apprentissage entre les élus, les décideurs et les acteurs des villes ;
- Diffuser largement les bonnes pratiques et les leçons tirées des échanges et assurer le transfert des savoir-faire ;
- Aider les élus, les acteurs de la ville et les directeurs des programmes opérationnels à définir des plans d'action dans le cadre de Convergence et de Compétitivité.

2 axes principaux :

- Axe 1 les villes moteur de la croissance et de la création d'emplois (=45% du budget Urbact II)

- 1.1 Promotion de l'esprit d'entreprise
- 1.2 Innovation et économie de la connaissance
- 1.3 Emploi et capital humain

- Axe 2 : les villes attractives et moteurs de cohésion sociale (=55% du budget Urbact II)

- 2.1 Approche intégrée du développement des zones urbaines en difficultés ou susceptible de le devenir
- 2.2 Intégration Sociale
- 2.3 Environnement
- 2.4 Gouvernance et urbanisme

Appels à projet :

- délai du 1^{er} appel à projet : 15 février

Pour cet appel à projet, environ 23 projets seront retenus pour la catégorie Réseaux thématiques et 7 projet pour la catégorie groupes de travail

- 2^{ème} appel à projet 2010

	Réseaux thématiques	Groupes de travail
Partenariat	Phase 1 : 5 Phase 2 : 8 à 12	6 à 8
Partenaires leader	Ville (uniquement)	Pouvoirs publics
Durée (max.)	Phase 1 : 6 mois Phase 2 : 30 mois	Phase 1 : 4 mois Phase 2 : 20 mois
Budget (max.)	710 000 €	300 000 €
Expertise	125 000€ (= 166 jours)	50 000€
Activités	Echange d'expériences et de pratiques, leçons tirées pour résoudre les problèmes des villes, etc.	Production de connaissances, identifications des bonnes pratiques, contribution au processus de capitalisation, etc.
Résultats	Plans locaux d'action, recueil des bonnes pratiques, boîtes à outils, recommandations, etc.	Recommandations, connaissances sur le développement urbain durable
Autres caractéristiques	Participation des autorités de gestion des programmes opérationnels Label Fast Track	

Liste des experts officiels :

Une liste des experts européens approuvés par le programme Urbact (environs 70) sera disponible en ligne à partir du 25 janvier.

Bénéficiaires :

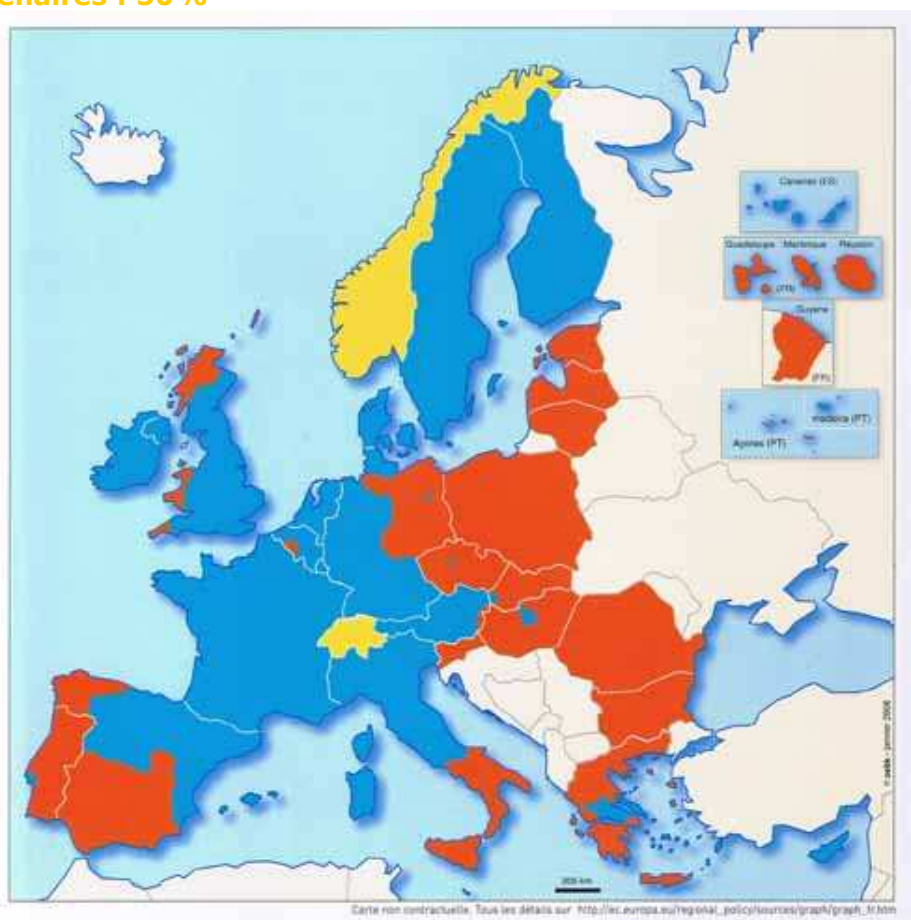
27 Etats membres de l'Union Européennes + 2 Etats partenaires : Norvège et Suisse

Cofinancement :

Zone convergence : 80%

Zone compétitivité : 70%

Etats partenaires : 50%



Partenariat

Le partenariat doit, dans la mesure du possible, être équilibré entre les villes de zones convergences et les villes de zones compétitivité. Il sera apprécié que les villes de zones convergences proviennent des nouveaux pays européens.



URBACT II
Réunion d'information du 22 janvier 2008



Phasage des projets pour les réseaux thématiques :

Phase 1 : Développement du projet :

Sur 6 mois (max.) – 5 villes partenaires (max.) – 75 000€ (max.)

- constitution du partenariat final
- état des lieux
- définition du projet
- programmation du travail
- résultats escomptés
- mise en place du comité local Urbact
- rédaction de la candidature pour la phase II
- Signature des engagements par les partenaires

Phase 2 : Mise en application du projet

Sur 30 mois (max.) – 8 à 12 villes partenaires (max.) – 635 000€ (max.) + report des sommes non dépensées pendant la phase 1.

1 nouveau contrat de subvention sera signé pour chaque phase

Budget, financement, éligibilité :

Le partenaire leader :

- doit obligatoirement être une ville
- doit se préparer à une grande somme de travail
- ne peut pas être leader de deux projets URBACT simultanément

Structure budgétaire :

- 1) Coordination du projet (incl. Overheads) ne doit pas dépasser 5% du budget
- 2) Frais de personnel
- 3) Organisation de réunion
- 4) Déplacement
- 5) Communication et dissémination
- 6) Expertise externe
- 7) Equipement
- 8) Comité local URBACT (minimum 70 000€ répartis sur l'animation / location de salle / déplacement de l'animateur / frais de réception / communication)
- 9) Autorité de gestion (minimum 40 000€ pour l'implication des autorités de gestion)



Système de gestion :

- 1) Centralisé : le partenaire leader récolte les contributions des partenaires du projet et fait certifier l'ensemble du budget.
- 2) Décentralisé : chaque partenaire envoie et certifie lui-même ses propres contributions
- 3) Mixed : Chaque partenaire certifie une partie de ses contributions et les autres contributions sont envoyées au partenaire leader pour être certifiées.

PRESAGE CTE :

Urbact met à disposition des partenaires un système Internet nommé PRESAGE pour la gestion des budgets.

Les rapports financiers sont demandés tous les 6 mois

	URBACT II Réunion d'information du 22 janvier 2008	
---	---	---

Les propositions de projet postées en ligne sur le site www.urbact.eu :

Thème	Nombre de projets postés en ligne le 22 jan 2008
1.1 Promotion de l'esprit d'entreprise	5
1.2 Innovation et économie de la connaissance	7
1.3 Emploi et capital humain	3
2.1 Approche intégrée du développement des zones urbaines en difficultés ou susceptible de le devenir	10
2.2 Intégration Sociale	3
2.3 Environnement	8
2.4 Gouvernance et urbanisme	15

Calendrier :

Envoi des candidatures : maximum 15 février 2008 (avec déclaration d'engagement des 5 villes partenaires, dossier de candidature rempli, budget pour les 6 mois de la phase un et évaluation de l'emprunte carbone laissée par le projet.)

Vérification des candidatures par le secrétariat Urbact : fin février 2008

Evaluation externe des projets : fin mars 2008

Comité de délibération : 18 avril 2008

Calcul des émissions de Co2

Activité	Estimation du carbone rejeté par unité de voyage	Nombre de voyages	Co2 rejeté
Vols courts (1 heure)	0,2 tonnes		
Vol moyenne durée (2 heures)	0.4 tonnes		
Vols longs (3 heures)	0.6 tonnes		
Voyage court en train (jusqu'à 300km)	0.01 tonnes		
Voyage moyen en train (plus de 300km)	0.02 tonnes		
Réunion virtuelle			
Autres...			
TOTAL			

Retrouvez toutes les informations du programme Urbact II sur www.urbact.eu